

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 MARS 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA : CREAZIONE DI
L'IMPIEGHI STAGIUNESCHI 2025**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE : CRÉATION DES EMPLOIS
SAISONNIERS 2025**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications du tableau des effectifs afin de créer les emplois nécessaires aux recrutements sur emploi saisonnier pour l'année 2025 afin de garantir la continuité de service public en période estivale.

Comme pour l'année précédente, le recours à ces emplois est limité aux renforts dans les secteurs enregistrant un pic d'activité estivale au sein des dispositifs opérationnels. Il s'agit notamment des missions prioritaires suivantes :

- La lutte contre les feux de forêt ;
- Les missions techniques liées aux analyses effectuées par les laboratoires départementaux ;
- La démoustication ;
- Des missions sociales ;
- Des missions culturelles au sein des musées ;
- Des missions liées à l'environnement et à la valorisation des sites naturels ;
- Les missions essentielles à la continuité du service public.

En 2024, 452 mensualités avaient ainsi été réparties au sein des différents services de la Collectivité, dans les domaines techniques, administratifs et du social.

Il est proposé, au titre de l'année 2025, de créer 450 mensualités afin de répondre de manière adéquate aux besoins recensés en matière de personnel saisonnier tout en veillant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La répartition des 450 mensualités est donc fixée comme suit :

- 43 mensualités pour la DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments
- 19 mensualités pour la DGA social et sanitaire
- 139 mensualités pour la DGA culture patrimoine, sport et jeunesse
- 246 mensualités pour la DGA aménagement et développement des territoires
- 3 mensualités au sein de la DGA en charge du patrimoine de la collectivité, des moyens et de la commande publique.

Je vous précise que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit dans ce rapport, seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218 du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.